

Soutien au financement des trois fonds de recherche québécois

Angèle Dufresne

Les membres de la Commission des études ont approuvé à l'unanimité, lors de la réunion du 17 février dernier, une résolution demandant au gouvernement de rétablir le financement des fonds québécois de recherche au niveau où il était avant les compressions de 7 % effectuées en juin dernier.

La récurrence de ces compressions prévues au 1^{er} avril prochain et l'annonce de coupures supplémentaires de 15 % à 20 % ont provoqué une levée de protestations au sein de la communauté universitaire québécoise, à laquelle l'UQAM joint sa voix. On trouvera à droite copie de la lettre que la vice-rectrice à l'Enseignement, à la recherche et à la création et présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge,

envoyait au ministre du Développement économique et régional, M. Michel Audet, en guise de suivi. Des compressions de cet ordre menaceraient la survie de nombreux programmes des trois fonds québécois, voire leur survie, a fait valoir Mme Laberge. Deux facultés, Sciences humaines et Arts, ont aussi fait parvenir leurs protestations au ministre.

Copie de la requête de Mme Laberge a été envoyée aux présidents-directeurs généraux des trois fonds de recherche, Mmes Louise Dandurand du Fond québécois de la recherche sur la société et la culture et Sylvie Dillard du Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies et M. Pierre Boyle, pdg (intérimaire) et vice-président exécutif du Fonds de la recherche en santé du Québec. Voici le texte de cette lettre :

Le 24 février 2004

Monsieur le Ministre,

Vous n'êtes plus sans savoir l'inquiétude et les craintes que les récentes compressions des budgets accordés à la recherche publique au Québec ont suscitées dans le monde universitaire.

Faut-il rappeler que la contribution du Québec aux activités de recherche joue un rôle déterminant auprès des chercheurs et des étudiants. En effet, ces fonds leur permettent, entre autres, de démarrer leurs activités de recherche et d'obtenir par la suite des bourses et des subventions importantes octroyées par des organismes fédéraux.

Au fil des années, le dynamisme et la qualité de la recherche ainsi subventionnée ont fait en sorte de placer les chercheurs québécois à des niveaux fort enviables tant sur le plan national qu'international.

En ce sens, nous ne pouvons qu'appuyer nos autres collègues universitaires ainsi que les responsables des trois Fonds de recherche, FRSQ - Fonds de la recherche en santé du Québec, FQRNT - Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies, FQRSC - Fond québécois de la Recherche sur la Société et la Culture, en vous demandant de revoir impérativement votre position à cet égard et d'évaluer d'un point de vue national les affres et les ravages que produiront ces coupures sur l'avenir de la recherche au Québec.

En guise d'appui à cette démarche, je joins à la présente une résolution, adoptée le 17 février dernier par la Commission des études de l'UQAM, nous enjoignant de vous demander de rétablir le financement des fonds québécois de recherche au niveau où il était avant les compressions.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces préoccupations, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes plus cordiales salutations.

La vice-rectrice,
Danielle Laberge

Évaluation des programmes

Les commissaires ont adopté à l'unanimité un Projet de politique d'évaluation périodique des programmes qui sera soumis à la consultation des facultés, syndicats et associations d'ici le 15 avril. À la suite de cette consultation, la vice-rectrice associée aux Études, Mme Carole Lamoureux, soumettra à la dernière session régulière de la Commission des études de l'année académique (25 mai) un projet final de politique, de façon à ce que l'UQAM soit prête à accueillir à l'automne 2004 des membres de la Commission de vérification de l'éva-

luation des programmes (CVEP) de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Cette révision est majeure pour l'institution, a expliqué Mme Lamoureux, et est requise par la CREPUQ depuis 2000. Elle est d'autant plus importante à compléter que la Politique d'évaluation des programmes avancés, notamment, n'a subi aucune modification depuis son adoption en 1988. L'UQAM a subi de profonds changements depuis les années 90 (création des facultés) et, dans un contexte d'internationalisation, doit pouvoir mieux arrimer également ses politiques sur des critères internationaux d'évaluation de programmes.

Question facultaire

La présidente de la Commission des études, Mme Danielle Laberge, a annoncé qu'elle déposerait à la prochaine réunion de la C.É. (23 mars) un projet de politique facultaire pour encadrer de façon formelle le processus de création, modifications ou abrogations de facultés et pour mieux intégrer des disciplines transfacultaires dans la structure académique, notamment.

Le dépôt de ce projet s'inscrit dans la démarche de transformation des structures annoncée dans le Plan d'action de la direction, mais également dans une perspective de résolution de la situation posée par la demande de l'assemblée départementale

d'Études littéraires de dissocier le Département d'Études littéraires de la Faculté des lettres, langues et communications.

Mme Laberge a précisé qu'elle a rencontré les directeurs des départements concernés par ce problème et les doyens de façon à élaborer un projet d'avenir et de développement qui soit viable pour tous, car il faut absolument trouver un règlement à ces questions, a-t-elle affirmé, mais non dans la précipitation. Parmi tous les scénarios évoqués, il resterait deux ou trois options sur la table dont il faut tester la solidité et la faisabilité. Mme Laberge a précisé qu'elle compte achever une proposition de règlement à

travers les instances concernées «à partir de laquelle nous pourrions commencer à travailler et déterminer un échéancier de réalisation», d'ici la fin de la présente année académique. Il n'existe pas de cadre réglementaire pour gérer ce problème, a-t-elle ajouté, et «nous ne sommes pas pour inventer des procédures ad hoc».

Par ailleurs, Mme Laberge a annoncé la tenue de deux séances spéciales de la Commission des études, dont les dates ont été fixées au 6 avril (13h30 à 16h30) et au 20 avril (9h à 16h), où seront étudiés et discutés les bilans facultaires de chacune des sept facultés et école de l'UQAM, bilans attendus des commissaires ●